

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/04/2014

Réception par le Prefet : 15/04/2014

Publication : 17/04/2014



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2014-4-2-4

Séance du vendredi 11 avril 2014

### AIDE EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-2-2 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif pour les interventions du Département en faveur du Tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue deux subventions au titre du dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, selon le tableau joint en annexe, pour un montant total de 14 000 € ;
- décide de prélever les crédits correspondants sur le programme F241, chapitre 204, fonction 94, nature 20422, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions